

**Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal  
du mardi 15 novembre 2022 à 20h30  
Salle du Conseil**

Présents : Mme Catherine LOUIS, Maire, Mme Virginie AUBRY, M. Antoine CLAUDEL, M. Bruno DERVAUX, Mme Tiffany DE SANTA, M. Laurent FRANCOIS, Mme Fanny L'HUILLIER, M. Remi LACROIX, Mme Annette MAISON, M. Alain MANGEL, M. Jean MANSOURI, M. Régis MOREAU, Mme Stéphanie PREVOT, Mme Mireille RIEFENSTAHL, Mme Marie-Odile SIMON,

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme Vanessa GRANDEMANGE à Mme Catherine LOUIS, M. Jérôme MILLOTTE à Mme Tiffany DE SANTA, Mme Elise ROUSSEY à Mme Fanny L'HUILLIER et Mme Sandra THIERRY à M. Antoine CLAUDEL.

A été nommé secrétaire : M. Remi LACROIX

En début de séance, les élus du Conseil Municipal des Enfants se présentent suite au renouvellement des membres début octobre : Jehanne COLNEL, Antoine HENRY et Maëva SESE nouvellement élus rejoignent Jules COLNEL, Giulia LEVAL, Noémie DEVRIESE, Sara MALAOUI, Lana MATHIEU, Naël RISSER et Clovis THINET. Depuis le 21 octobre, Jehanne COLNEL est sa nouvelle présidente, Noémie DEVRIESE est vice-présidente.

## **1) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire par le Conseil Municipal**

### **Droit de préemption urbain :**

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Un immeuble sis au 680 rue de la Brasserie appartenant à Lori Valdenaire
- Un terrain sis Pré sous la Côte appartenant aux Consorts Rivat
- Un immeuble sis au 106 rue de la Plaine appartenant aux Consorts Sannier
- Un terrain sis Pré sous la Côte appartenant aux Consorts Rivat
- Un immeuble sis Les Tilles appartenant aux Consorts Millotte
- Un immeuble sis 1640 rue de Pont appartenant aux André Devoille
- Un immeuble sis 16 rue de Moyémont appartenant aux Consorts Roussel
- Un immeuble sis 526 rue de la Proye appartenant à Mauricette Louis

## **2) Délibérations**

### **Organisation du temps scolaire**

Catherine LOUIS précise que l'organisation du temps scolaire pour nos deux écoles (maternelle et élémentaire) sur 4 jours hebdomadaires acté par dérogation pour 3 ans arrive à échéance. Aussi le Conseil Municipal doit se prononcer sur la reconduction de l'organisation du temps scolaire à 4 jours pour les 3 prochaines années scolaires, en phase avec les demandes formulées lors des derniers conseils des écoles maternelle et élémentaire.

Adopté à l'unanimité du conseil municipal.

### **Intégration voirie**

Catherine LOUIS expose l'opportunité d'intégrer dans la voirie communale, rue de la Poirie 45 mètres supplémentaires.

Adopté à l'unanimité du conseil municipal.

### **Tarif location de l'Espace Culturel pour les associations**

Catherine LOUIS explique que suite à la mise en place des nouveaux tarifs de l'espace culturel délibérés le 31 mars dernier, des cas d'usage amènent à ajuster/ajouter certains tarifs et règles de gratuité (par exemple : la réservation simultanée de la salle picosée et de salle Louis Gérard, ou la réservation de la cuisine seule par les associations picosées).

M. Laurent FRANCOIS ne prend pas part au vote de par son statut de président d'association.

Adoption de tarifs spécifiques pour les associations picosées à l'unanimité du conseil municipal.

### **Taxe d'aménagement**

Catherine LOUIS rappelle que la commune de Dommartin a instauré la taxe d'aménagement. Mais l'article 109 de la LFi pour 2022 instaure l'obligation d'un partage du produit de la TAM entre les communes et la CCPVM. Les assemblées délibérantes doivent prendre des délibérations concordantes fixant la répartition doivent être prises avant le 31 décembre 2022.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le choix de conserver entièrement cette recette communale.

### **PLU : modification simplifiée**

Catherine LOUIS développe la nécessité d'apporter des modifications au règlement du PLU : augmentation de l'emprise possible d'un bâtiment agricole à hauteur 25% de l'unité foncière ; libération de réserves foncières qui n'ont plus d'intérêt public ; intégration de suffisantes places de stationnement sur la parcelle privée lors de la construction d'un pavillon neuf.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la mise à disposition d'un registre à disposition du public entre le 18 novembre et le 18 décembre 2022 en mairie dans le cadre de l'enquête publique inhérente à cette démarche de modification simplifiée.

### **Rapport d'activités du Sicovad**

Remi LACROIX vulgarise des chiffres-clefs du rapport d'activités 2021 du SICOVAD, consultable en ligne à l'adresse suivante : <https://www.sicovad.fr/Sicovad/Rapports.html>

Il souligne la hausse significative de la « collecte de sacs jaunes », conséquente aux extensions des consignes de tri (+13% versus 2019, soit 4x les objectifs initiaux de la collectivité collectrice). Désormais le travail à mener doit porter sur la qualité du tri effectué par les usagers pour réduire les refus provoquant des surcoûts et menant à leur incinération. Il y a aussi et toujours des efforts à poursuivre pour réduire la part des ordures ménagères résiduelles dont on mesurait en 2020 que les 2/3 auraient pu être valorisés (notamment les déchets verts à composter), le meilleur déchet étant celui qu'on ne produit pas.

Le conseil municipal en prend connaissance et est invité à être le relais des bonnes pratiques auprès de la population.

### **Tarif colombarium**

Catherine LOUIS constate qu'après recherche documentaire, c'est à la commune d'attribuer l'emplacement lors d'une demande de concession pour une case de colombarium, une cave-urne ou une sépulture. Conformément à la législation, il s'agit de ne plus proposer à l'acquéreur de choisir l'emplacement parmi les disponibilités. La tarification différenciée pour les cases du colombarium n'a ainsi pas lieu d'être et doit ainsi être refondue en un tarif unique. En parallèle, un plan numéroté a ainsi été réalisé. Il est à respecter pour tout le nouveau cimetière, le columbarium les caves- urnes. Adoption à l'unanimité du conseil municipal d'un tarif unique pour les cases avec révision du règlement du cimetière.

### **Ouvertures dominicales des commerces en 2023**

Catherine LOUIS informe que le magasin BUT sollicite l'autorisation d'ouvertures dominicales en 2023 : Dimanche 3 décembre 2023 - Dimanche 10 décembre 2023 - Dimanche 17 décembre 2023  
Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **Plan d'équipement numérique des classes**

Remi LACROIX expose le projet d'équiper les 5 classes de l'école élémentaire en matériel informatique pour atteindre le « socle numérique de base 1er degré » préconisé par l'Education nationale. Le besoin exprimé en concertation avec l'équipe enseignante et validé par l'enseignant référent de la circonscription est pour chacune des 5 classes : un écran numérique interactif couplé à une paire de tableaux blancs et piloté par un PC portable enseignant. Ce dernier est doté pour périphérique d'une caméra de table et remplacera ainsi l'ordinateur de bureau actuel frappé d'obsolescence. La « classe informatique mobile » actuelle pourra être complétée de 6 PC pour arriver à 4 ordinateurs « élève » par classe.

Les 20000 premiers euros (4000 euros TTC par classe) sont subventionnés à hauteur de 70%, soit 14000€, par le Conseil Départemental des Vosges, mandataire de la Banque des Territoires dans le cadre de l'appel à projets « Territoires Numériques Educatifs » (TNE).

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'acceptation de ce projet, en y consacrant une enveloppe de dépenses maximale de 45000€ TTC. Pour réduire la part d'autofinancement, la commune sollicitera en complément de la DETR, ce qui pourra conditionner le calendrier de sa réalisation en une ou plusieurs tranches opportunes.

### **Admission en non-valeur**

Jean MANSOURI explique que la comptable publique ayant épuisé tous les recours possibles pour recouvrer certaines créances d'eau, elle demande l'admission en non-valeur pour un montant de 1665.60 euros.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

## **3) Informations**

- Affaires scolaires : Annette MAISON rapporte le déroulé du dernier conseil d'école maternelle avec focus sur une réflexion à mener sur la garderie périscolaire du soir (fréquentée en moyenne par 36 élèves avec des pics à 45 et non 60 en permanence comme évoqué).
- Point travaux en cours :
  - o Programmes de voirie 2021 et 2022 terminés avec la livraison du carrefour réaménagé près de la maison de santé et celle du nouveau parking à proximité de l'école maternelle ;
  - o les travaux de réaménagement du centre bourg se poursuivent.
- La borne de recharge pour véhicule électrique (IRVE) implantée à 2 pas de la mairie entre en service (passage du technicien du SDEV ce jour). Un point presse est prévu, coorganisé par le SDEV et la commune pour apporter tout l'éclairage nécessaire.
- Sapeurs-pompiers : Catherine LOUIS rapporte une réunion récente avec les sapeurs-pompiers volontaires de Dommartin. Constat de renforcer l'équipe, la commune relaiera l'appel à candidature.

- Lotissement des Blés d'or : reprise des crépis dans le cadre de la garantie décennale
- "Duo Gourmand" a demandé si la commune ne serait pas vendeuse du bâtiment qu'il loue 70 rue de Pont. Proposition leur a été faite à 75 000 euros d'après l'estimation réalisée.
- Fixation du prochain Conseil Municipal au 16 mars 2023

Fin de séance à 23h15.

A Dommartin-lès-Remiremont,

Remi LACROIX, conseiller municipal délégué, secrétaire de séance